



"Construire aux meilleurs coûts, dans les meilleurs délais, en utilisant les meilleurs matériaux ..."



Ossature bois
Marquage CE - Performance BBC



OMEA – Bel Souleil – 31850 MONTRABE

0811 650 014 - www.omea.fr – contact@omea.fr

Construire en bois

Pour une maison saine et économe en énergie

Construire en bois : un choix écologique

Maison saine

pour un meilleur confort de vie et une meilleure santé (Absence d'humidité)

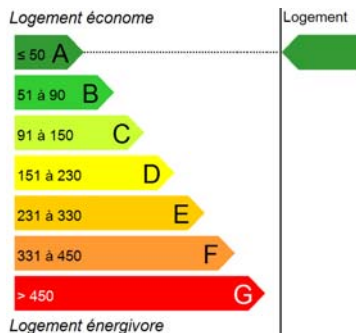
Une meilleure intégration dans l'environnement

Une habitation Eco-durable !

La construction en bois est un allié contre le réchauffement climatique
Tous les bois utilisés sont issus de forêts aménagées de façon durable



Construire en bois : un choix économique



Un mode de construction rapide

Économies sur les loyers et intérêts intermédiaires

Une maison sur mesure à des coûts industriels

Économie d'énergie

Système d'isolation très performant
Nos ossatures constituent une excellente base au Bâtiments basse consommation (Coefficient R de nos murs : de 4,31 à 6,50)
Étanchéité à l'air

Entretien simple et peu onéreux

LE SAVOIR FAIRE CANADIEN

Au service de votre projet de construction

Savoir faire & Expertise de notre partenaire canadien



Parfaite maîtrise des procédés de fabrication acquise depuis 1976

2000 ossatures bois fabriquées tous les ans



Qualité de nos ossatures

Bois de densité exceptionnelle

Taux d'hydrométrie inférieur à 19%

Traitement naturel au sel de borate (2,7kg /m³ pour garantir une protection totale contre tous types d'insectes (termites, xylophages, capricornes ...)

Procédé de fabrication INSUL-WALL procurant une **isolation optimale** prévue pour évoluer dans des températures allant de -40° l'hiver à +40° l'été).

Bilan thermique excellent (coeff R des murs entre 4.31 et 6.50)

Le maximum de garanties *Pour votre tranquillité d'esprit*

Le marquage CE

Nos ossatures bois disposent du
MARQUAGE CE <
Certificat de conformité CE 0679-CPD-0504



Au regard de la Directive des Produits de Construction du Conseil de la Communauté Européenne 89/106/CEE du 21 décembre 1988 les produits de construction à ossature bois préfabriqués doivent impérativement être marqués CE pour être légalement commercialisés sur le territoire européen.

En cas de sinistre, un constructeur de maisons utilisant un kit de construction à ossature bois non marqué CE mais possédant bien la garantie décennale pourrait se voir refuser l'application de cette garantie décennale au motif que l'ouvrage est constitué de produits illégaux.



OMEA dispose de la garantie décennale

(Police d'assurance MMA : 119 590 800)



Venez vérifier par vous-même la qualité de nos ossatures en visitant l'un de nos chantiers



www.omea.fr - 0811 650 014 - contact@omea.fr